

06 fév 2024 -13:39

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence Interministérielle Santé publique - Le niveau d'infections respiratoires passe en code orange : l'attention est portée sur la protection des personnes vulnérables et sur la ventilation

Ce lundi 05 février, la CIM (Conférence interministérielle de santé publique) a confirmé la décision du RMG (Risk Management Group), de relever le niveau d'infections respiratoires en code orange, et demande une attention particulière à une ventilation optimale et une vigilance accrue à l'égard des personnes à risque.

Cette décision suit l'avis du RAG (Risk Assessment Group) , qui surveille la situation chaque semaine à l'aide du Respiradar (outil de mesure de la circulation des germes dans les voies respiratoires et de la pression dans le système de soins de santé).

On constate actuellement une augmentation des infections respiratoires, notamment une forte hausse des cas de grippe, ce qui accroît la pression sur le système de soins de santé. Cette situation n'est pas inattendue : chaque hiver, nous observons un pic de plaintes respiratoires, d'infections et d'hospitalisations.

Afin de prévenir la propagation et protéger les personnes les plus vulnérables (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes souffrant de maladies cardiovasculaires, de diabète, de maladies pulmonaires, de cancer, d'obésité, d'insuffisance rénale chronique et d'un système immunitaire affaibli), des recommandations ont été formulées à l'intention de la population et des prestataires de soins de santé.

Outre les recommandations de base bien connues (hygiène des mains, tousser et éternuer dans un mouchoir jetable ou dans le coude, ventilation intérieure, rester chez soi si l'on est malade, porter un masque chirurgical en cas de contact avec d'autres personnes tant que l'on présente des symptômes, et renouveler les vaccinations), en code orange, il convient d'accorder une attention particulière à la ventilation optimale des espaces intérieurs, même en cette période, et à la protection des personnes vulnérables.

À ce stade, le port du masque est vivement recommandé aux personnes vulnérables (de préférence avec un masque FFP2). Le port du masque chirurgical est recommandé aux personnes qui entourent les personnes vulnérables, ainsi qu'aux personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire, en particulier dans les lieux très fréquentés (comme les transports publics).

Le port du masque buccal est également recommandé dans les établissements de santé, dans les salles d'attente et dans d'autres lieux où il y a un risque accru d'infection lors de contacts avec les personnes vulnérables.

L'épidémie annuelle de grippe est temporaire. Sciensano, le RAG et le RMG surveillent de près la situation afin de descendre de niveau dès que possible.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence Interministérielle Santé publique :

- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral (Président de la CIM),

- Christie Morreale - Gouvernement wallon,
- Hilde Crevits - Gouvernement flamand,
- Françoise Bertieaux - Gouvernement de la Communauté française,
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française,
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française,
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be